



Greffe

Rappel

Election du Conseil communal - scrutin du 13 mars Instructions

Nous rappelons aux électeurs et électrices les instructions de vote figurant en page 2 de la brochure électorale du Conseil communal, sur l'usage de la liste vierge: « vous pouvez utiliser un bulletin vierge destiné au vote manuscrit, **en y inscrivant ou non la dénomination d'un parti**, et en ajoutant le nom d'un ou plusieurs candidats de votre choix ».

Le nom de la liste peut être inscrit à l'endroit de votre choix, de préférence en haut de la liste vierge.

En cas de besoin, merci de prendre contact au Greffe municipal.

Contact : Greffe municipal, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, 024 423 62 23

28 février 2011